

EXPOSÉ DU MOTIF DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE ENVISAGÉE A L'ÉGARD DE M. Bilel ZAIBI

A l'occasion d'un échange entre M. Bilel ZAIBI et, d'abord Sarah HEMAIZIA, puis Ichrak SEGHAIER, M. ZAIBI a adressé à Mme SEGHAIER, le 22 juin 2023, un mail avec copie à tous les salariés, dans lequel il tenait des propos irrespectueux et injustifiés à son égard. (voir mail en pièce jointe).

Lors de l'entretien préalable, il a maintenu ses propos et a soutenu qu'ils étaient parfaitement normaux, ce même envers une supérieure hiérarchique.

Ces propos sont déplacés, irrespectueux et dénigrants, ils sont insultants envers la responsable des ressources humaines.

Et l'accusation de « pratiques malhonnêtes » est purement diffamatoire.

Cette imputation n'est fondée sur aucun élément.

Par ailleurs, M. ZAIBI a mis l'ensemble des salariés en copie, alors que l'échange le concernait personnellement, les prenant ainsi à partie de manière totalement injustifiée, ce qui a déclenché gêne et incompréhension chez nombre d'entre eux et nuit par conséquent au climat social de la structure.

De telles pratiques ne sont pas tolérables et doivent cesser.

Nous envisageons une sanction disciplinaire, contre Monsieur Bilel ZAIBI pouvant aller jusqu'au licenciement. C'est pourquoi l'avis du CSE est sollicité.